



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 21 septembre 2017 à 22h10 au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du Jour
3. Travaux – Chemin du Lac-Boisvert
4. Regroupement – OMH
5. Accès Quad
6. Officialisation - Nom du Parc intergénérationnel

DIVERS

7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 747-2017-09

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. TRAVAUX – CHEMIN DU LAC-BOISVERT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a entrepris des travaux visant la construction du chemin du Lac-Boisvert à la suite d'une autorisation gouvernementale.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à poursuivre les travaux entrepris en regard du déboisement et de l'enlèvement du sol végétal.



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 748-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à poursuivre ces travaux pour un montant 23 000\$ tel que son estimation présentée.

Que le montant de ces travaux est affecté au règlement d'emprunt numéro 578-2016 adopté à cet effet.

Adopté

4. REGROUPEMENT – OMH DE SAINT-CÔME

CONSIDÉRANT qu'au mois de décembre 2015, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi numéro 83 qui comprenait entre autres, des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec donnant au ministre le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux municipaux à compter du 30 juin 2017. Ce projet de loi a été sanctionné et adopté au mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de Saint-Côme a présenté un document de réflexion dont une des options est l'intégration avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office d'habitation de Saint-Côme juge cette option comme étant la meilleure;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 749-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme appuie la décision de l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme dans son projet de regroupement avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon.

Adopté

5. ACCÈS QUAD – CHEMIN DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI (ROUTE 347)

CONSIDÉRANT que le sentier Quad est accessible par le chemin «205^e Avenue de la Merci»;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs n'ont pas un accès autorisé pour atteindre la 205^e Avenue de la Merci, à partir de la rue Gilles;



CONSIDÉRANT que cette situation est source de contraventions pour les usagers;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 750-2017-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme demande expressément au responsable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'effet qu'un accès soit disponible pour les utilisateurs de VHR entre la rue Gilles et la 205^e Avenue de la Merci, soit sur une distance d'environ 175 mètres, en bordure du chemin de Notre-Dame-de-la-Merci (route 347) tel que montré sur un extrait de la matrice graphique faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

6. OFFICIALISATION DU NOM «PARC DE L'HARMONIE»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme entreprendra d'ici peu, la construction d'un Parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT qu'un concours a été organisé dans le but de trouver une identité au parc afin qu'il représente un lieu de rassemblement pour toutes les couches de la population;

CONSIDÉRANT qu'un comité s'est réuni dans le but de retenir un nom afin que celui-ci représente les objectifs et la mission de cette installation;

CONSIDÉRANT que le nom retenu par le comité est le «*Parc de l'harmonie*»;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 751-2017-09

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme demande officiellement à la Commission de toponymie d'officialiser le nom «*Parc de l'harmonie*»

Que la Municipalité de Saint-Côme transmette une copie de la présente résolution accompagné des documents pertinents à cette demande.

Adopté

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS



9. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 752-2017-09

Il est présentement 22h30

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim